

Title	Le sanctuaire et ses rites saisonniers dans la vie quotidienne d'une communauté villageoise japonaise
Sub Title	現代村落社会における神社の存在意義とその年中行事のあり方について
Author	ガボリオ, マリ(Gaboriaud, Marie)
Publisher	慶應義塾大学日吉紀要刊行委員会
Publication year	2009
Jtitle	慶應義塾大学日吉紀要. フランス語フランス文学 (Revue de Hiyoshi. Langue et littérature françaises). No.49/50 (2009.) ,p.289- 319
JaLC DOI	
Abstract	
Notes	Mélanges dédiés à la mémoire du professeur OGATA Akio = 小鶴昭夫教授追悼論文集
Genre	Departmental Bulletin Paper
URL	https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AN10030184-20091225-0289

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the Keio Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

Le sanctuaire et ses rites saisonniers dans la vie quotidienne d'une communauté villageoise japonaise

Marie GABORIAUD

Dans les hameaux japonais, on trouve généralement un sanctuaire shintô où est vénérée la divinité protectrice de la communauté. Les divinités célébrées dans ces sanctuaires sont souvent celles des premières concentrations de maisons qui ont déterminé la naissance des hameaux actuels. Les pratiques cultuelles qui s'y déroulent sont essentiellement communautaires. Le sanctuaire est par conséquent le symbole de l'identité et de la cohésion du hameau. Il forme avec les autres organisations sociales et économiques, la structure fondamentale de la société villageoise.

L'objectif de cette étude¹⁾ est d'examiner la place qu'occupe aujourd'hui

1) C'est lors de nos enquêtes dans ce hameau, et plus précisément sur ses changements socio-économiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale que nous nous sommes intéressée au domaine « *religieux* » parce qu'il est étroitement lié au domaine social et qu'il pouvait nous apporter des éléments complémentaires pour mieux comprendre l'histoire du hameau, ce qui en fait son identité. La méthode utilisée pour cette étude a consisté en une observation directe des différents rituels pendant des séjours échelonnés notamment sur les deux dernières années et des entretiens auprès des personnes concernées. A cette occasion, nous voudrions de nouveau remercier tous les habitants de leur gentillesse et tout particulièrement pour cette enquête, M. Domon Kôki, responsable de l'association des « paroissiens » (*ujiko sôdai*), et M. Satô, officiant du sanctuaire, qui nous ont donné l'opportunité d'assister à des rituels généralement réservés aux membres de la communauté villageoise et qui ont

le sanctuaire dans la vie quotidienne d'un hameau du département de Yamagata, dans le nord-est du Japon, à travers ses rites annuels. Comme pour la plupart des sanctuaires des hameaux environnants, l'origine du culte de la divinité tutélaire principale coïnciderait avec l'installation des premiers colons du village qui y célébraient le culte de la divinité protectrice de leur lignée (*ujigami*) et qui, au fil du temps, serait devenue celle de la communauté villageoise dans sa totalité. Comme c'est généralement le cas dans les zones rurales, nombreuses y sont les maisons occupées depuis plusieurs générations, voire des siècles pour certaines, par les mêmes lignées familiales qui y ont perpétué certaines traditions et croyances.

Après avoir retracé dans ses grandes lignes l'historique du hameau et de son sanctuaire, nous nous pencherons sur ses rites saisonniers en relation pour la plupart avec le calendrier des travaux agraires et leur importance dans le quotidien des habitants. Nous nous intéresserons plus en détail à un rituel spécifique qui est celui de la rizière « sacrée » (*saidensai*) et qui n'est célébré actuellement dans les environs qu'ici. Nous essaierons d'analyser sa signification et les facteurs qui ont contribué à sa continuité jusqu'à présent, en dépit des mutations profondes dont le hameau a été l'objet depuis une trentaine d'années, notamment la baisse du nombre d'exploitants agricoles ainsi que de la population qui ne montre pas toujours, par sa participation, un grand intérêt aujourd'hui pour les célébrations rituelles du sanctuaire.

bien voulu répondre avec patience et intérêt à nos questions. Pour préserver l'intimité du hameau, il est appelé le hameau N.

La transcription des mots japonais est celle du système Hepburn modifié. Les voyelles longues sont marquées par un accent circonflexe: ô, û. Quant aux noms japonais de personnes, ils sont donnés selon l'usage au Japon: le nom de famille précédant le prénom.

1. Le hameau et sa région environnante

1.1 Situation géographique et données générales

Le hameau N est situé dans le département de Yamagata²⁾ au nord-est de la plaine de Shônai³⁾, non loin de la ville de Sakata à laquelle il a été rattaché en 1954 avec les neuf grandes circonscriptions (*ôaza*) formant l'ancienne commune de Kitahirata (*Kitahirata mura*⁴⁾). On y compte aujourd'hui 56 foyers. Les activités agricoles y ont perdu de leur importance comme partout ailleurs. Si dans les années soixante, toutes les maisons vivaient de la riziculture, aujourd'hui, sur les 28 exploitations du hameau⁵⁾, 27 sont des

-
- 2) C'est un des six départements de la région du Tôhôku (nord-est de l'île principale de Honshû).
 - 3) Une des quatre régions formant le département de Yamagata. C'est encore aujourd'hui une des régions rizicoles les plus importantes du Japon. En 1880, les rizières y occupaient déjà près de 80 % des terres cultivées. A l'époque d'Edo (1603–1867), la famille Sakai qui a régné sur le fief de Shônai de 1622 à la restauration de Meiji (1868) est à l'origine d'une importante extension des rizières et de travaux d'irrigation considérables. Après l'ouverture en 1671 d'une route maritime entre la ville de Sakata et la capitale Edo, le commerce du riz y était devenu très prospère. A partir de l'ère Meiji (1868–1912), certains propriétaires terriens à commencer par la maison Homma, le plus grand de la région et du Japon, jouèrent un grand rôle dans le développement de la riziculture. (Nouvelles variétés de plants de riz, d'engrais, nombreux contrôles sur la qualité du riz pour mieux le commercialiser, concentration des terres pour une meilleure productivité, importants travaux pour l'irrigation de la plaine de Shônai...).
 - 4) Le mot *mura* signifie ici le village, c'est-à-dire la commune administrative remontant à l'organisation des municipalités en 1888, par le gouvernement de Meiji. Pour les villageois, *le mura* est l'équivalent de ce qu'ils désignent habituellement sous le nom de *buraku* (hameau), qui correspond en fait à l'ancien village d'avant les regroupements administratifs. Nous emploierons, dans cette étude, le terme « hameau » pour désigner les mots *buraku*, *shûraku*.
 - 5) Chiffres du recensement de l'agriculture (2005) effectué tous les 5 ans.

exploitations agricoles à temps partiel. Ne pouvant vivre exclusivement de leur revenu agricole, la plupart des chefs de famille ont un emploi salarié à l'extérieur du hameau. Lors du dernier recensement de la population (2005), le hameau N regroupe une population de 234 habitants, soit 35% de moins qu'en 1960 (360). Cependant, malgré la baisse de la population totale, le nombre de foyers est resté étrangement stable⁶⁾. Même si les modes de vie ont radicalement changé, on y retrouve presque toutes les familles qui y résidaient avant la Seconde Guerre mondiale. Certaines sont installées là depuis des siècles. La chute du taux de natalité et la scolarité plus longue des enfants en ville où ils restent par la suite le plus souvent pour y travailler, semblent bien être les causes essentielles du dépeuplement progressif du hameau ainsi que ceux des environs (Tableau 1). Les personnes âgées vivant seules sont aujourd'hui en augmentation régulière. Les familles abritant trois générations y sont toutefois encore nombreuses, notamment parmi les foyers agricoles.

Ce hameau est typique de la plaine de Shônai. Autour des maisons regroupées s'étend à perte de vue un parcellaire de rizières soigneusement aligné et délimité, héritage des générations qui les ont travaillées et des divers travaux de remembrements qui y ont été effectués à différentes époques. L'apparence extérieure des maisons, leur grandeur, leur forme, leur jardin permettent de distinguer encore les plus anciennes, surtout celles des grands exploitants qui formaient les pivots de la vie politique et économique du hameau avant la réforme agraire de 1946.

Le sanctuaire shintô (*Inari jinja*) et le temple bouddhique (*Sôenji*) sont

Sur les 28 exploitations agricoles, une seule l'est à plein temps et sur les 27 exploitations à temps partiel, 26 ont des revenus salariés plus importants que leur revenu agricole. En 1960, près de 95% des foyers étaient des exploitations agricoles dont 63% l'étaient à plein temps.

6) En 1960, on compte 57 foyers, En 2005, 56 foyers. Une maison est actuellement inhabitée.

Tableau 1: Les hameaux formant l'ancienne commune de Kitahirata

Noms des hameaux (villages avant la fusion de 1876)	Date approximative de fondation	Sanctuaires shintô (fondation)	Temples bouddhiques (fondation)	Nombre de foyers (foyers agricoles)	
				1875	2005
Kubota	1504–21	Kumano Jinja 熊野神社		10(10) 73	11(11) 53
Soneda	1574	Hachiman Jinja 八幡神社 (vers 1574)	Keidenji (Secte Sôtôshu) 曹洞宗慶伝寺 (1633)	13(13) 82	11(7) 41
Furuado	1182–85	Suwa Jinja 諏訪神社 (1490)		10(9) 53	13(5) 44
Hameau N	1573–92	Inari Jinja 稻荷神社 (1573–92) (Meiji: sanctuaire de village, <i>sonsha</i>)	Sôenji (Secte Sôtôshu) 曹洞宗宗淵寺 (1607)	46(43) 288	56(28)
(Minamikoya)	1716–1736 Intégré au hameau N en 1876			1(1) 4	234
Ennoji	1508	Shinzan Jinja 新山神社 (vers 1508)	Hontokuji (Secte Sôtôshu) 曹洞宗本徳寺 (1633)	16(16) 100	21(15)
(Nakakôya)	Inconnue Intégré à Ennoji en 1876	Kumano Jinja 熊野神社 (1744 年)		3(3) 17	75
Nunome	1185–90	Inari Jinja 稻荷神社 (1185–90)		22(21) 134	23(13) 98

Urushisone (1876) Fusion des 4 villages ci-dessous					
(Kami-Urushisone)	1334–38	Kumano Jinja 熊野神社 (1394–1428)		35 (33)	153 (62)
		Isurugi Jinja 石動神社		185	
(Naka-Urushisone)	1278–88	Hachiman Jinja 八幡神社 (1711–16)	Myōshōji (Secte Sōtōshū)	24 (23)	
			曹洞宗明照寺 (1634)	155	646
(Kamo-Urushisone)	Inconnue	Takaoka Jinja 鷹岡神社 (1636)		43 (42)	
				307	
(Machiya)	Inconnue	Sumiyoshi Jinja 住吉神社		14 (14)	
				100	
Nakanosone	1394–1428	Kōtai Jinja 皇大神社 (1394–1428) (Meiji: sanctuaire de village, <i>sonsha</i>)	Senhōji (Secte Sōtōshū)	42 (40)	45 (27)
		Hachiman Jinja 八幡神社 (1574)	曹洞宗泉宝寺 (1559)	272	188
Kamikōya	après 1394–1428	Kōtai Jinja 皇大神社 (1673)		11 (11)	8 (5)
				71	38
Makisone	1521–28	Hachiman Jinja 八幡神社 (1521–28) (Meiji: sanctuaire de village, <i>sonsha</i>)		52 (52)	60 (20)
				319	192

Sources: Nihon Rekishi Chimei Taikei (1990), pp. 648–851, Sakata-shi Shi Hensan-shitsu (2001), pp. 430–443. Nombre de foyers et population totale: recensement de la population (*Kokusei chōsa*). Concernant le nombre de foyers agricoles, recensement de l'agriculture (*Nōgyō censasus*). Pour l'année 1875, registres civils (*koseki-bo*), Kitahirata Kōminkan Kyōdo-shi Kenkyū Inkkai (1985), pp. 75–86.

les deux pôles principaux de la vie religieuse du hameau. Toutes les maisons ont leur tombe familiale au cimetière rattaché au temple, auxquelles s'ajoutent d'autres tombes de familles extérieures. La salle publique située tout près du temple constitue un lieu communautaire important. Une petite rivière partage équitablement le hameau en deux: la partie nord, 28 maisons et la partie sud, 29 maisons. Dans l'enceinte du sanctuaire et au bord des chemins, des stèles comme celle évoquant le dieu de la nourriture⁷⁾, de petits oratoires, nous rappellent la ferveur des habitants d'autrefois souvent regroupés en confréries⁸⁾ pour obtenir la protection des dieux.

1.2 Petit historique

La fondation du hameau n'est pas précisément connue⁹⁾. Des traces de présence humaine datant de l'époque de Heian (794–1185) ont été retrouvées, au nord du hameau actuel¹⁰⁾. Les fouilles effectuées ont montré qu'il s'agissait de petits groupes de maisons éparses ici et là plutôt que d'un habitat groupé. Il ne reste aucun témoignage sur la vie pendant les premiers

7) *Ukemochi no kami*. C'est le dieu de la nourriture. Il apparaît dans les livres de référence fondamentaux les plus anciens comme le *Nihon shōki* (720) (Annales de l'histoire du Japon) et le *Kojiki* (712) (Récits des temps anciens) sous le nom de *Ogetsu-hime no kami*. On peut lire « *Pour la sécurité de notre village* » (*Mura-chū anzen*) un peu partout, notamment gravé sur les stèles.

8) A l'époque d'Edo (1603–1867), les confréries (*kō*), soit des groupes de croyances populaires étaient présentes un peu partout. Nous en reparlerons un peu plus loin. (Voir note 18).

9) Sur l'histoire du hameau, Kitahirata Kōminkan, 1985, pp. 16–26. Nihon Rekishi Chimei Taikei, 1990, p. 849. Niiado Shishi Hensan Iinkai, 2004, pp. 18–26, 94–95.

10) Fouilles effectuées avant le grand remembrement effectué dans les années 1980, qui permit d'agrandir et d'uniformiser le parcellaire des rizières. Yamagata-ken Kyōiku Iinkai, 1983–1984. Niiado Shishi Hensan Iinkai, *op. cit.*, p. 94.

siècles et très peu concernant l'ère Meiji (1868–1912), probablement à cause des nombreux incendies qu'il y a eu, notamment celui de 1885¹¹⁾.

En raison sans doute des fréquentes inondations dont souffrait cette région, les habitants ont dû peu à peu changer l'emplacement de leur village vers le sud, dans un endroit plus sûr, à l'endroit où il se trouve actuellement, comme ce fut le cas d'autres villages voisins dont certains ont été développés vers la même époque et dont les fondateurs sont pour ainsi dire tous d'origine guerrière. Selon les premières sources écrites existantes, il semblerait avoir été fondé par des vassaux du seigneur Ikeda Sanukonokami¹²⁾, après la chute du château Asahiyama durant l'ère Tenshô (1573–92)¹³⁾.

Selon les registres d'état civil (*koseki-bo*) de 1875, la population était de 288 habitants répartis en 46 maisons¹⁴⁾. Plus de la moitié des 56 familles actuelles y étaient enregistrées¹⁵⁾. Avant la Seconde Guerre mondiale, le hameau N était dominé par les grands propriétaires terriens non-résidents (*fuzai jinushi*) qui s'étaient emparés de la plus grande partie des terres¹⁶⁾ et

11) Kitahirata Kôminkan, *op.cit.*, p. 18.

12) Niiado Shishi Hensan Iinkai, *op.cit.*, p. 94.

13) Nihon Rekishi Chimei Taikei, *op.cit.*, p. 849. (Leurs descendants habitent toujours le hameau.) Le château Asahiyama se trouvait dans la région, dans les Monts Dewa. Kadokawa Nihon Chimei Daijiten (Yamagata-Ken), pp. 74–75. (Dewa-sanzan: trois monts: Gassan, Yudono-san, Haguro-san). Comme nous l'avons souligné, il devait y avoir déjà des familles installées ici.

14) Il y avait 43 exploitations agricoles. Un artisan, un vétérinaire et un officiant shintoïste habitaient également le hameau, d'où un total de 46 maisons. Kitahirata Kominkan, *op.cit.*, p. 80.

15) En 1876, le hameau voisin Minamikôya qui ne comptait alors qu'une seule maison a été intégré au hameau N. Entre 1716–1736, après avoir défriché de nouvelles rizières au nord du hameau, cette famille, une de celles fondatrices du hameau N était partie s'installer là-bas.

16) Il n'y avait pas de grands propriétaires terriens résidant dans ce hameau. Le plus grand ne possédait que 8 hectares de terres. Il en cultivait lui-même environ 5 hectares et donnait le restant en fermage à des gens du hameau.

qui les donnaient à cultiver aux villageois en échange de fermages en nature, c'est-à-dire en riz, s'élevant parfois à plus de la moitié de leur récolte. Les conditions de vie y étaient dures. La région de Shônai est connue pour le développement de la grande propriété foncière qui avait commencé au milieu de la période d'Edo (1603–1867) et qui connut son apogée dans les années de l'ère Meiji (1868–1912). Les émeutes paysannes y ont été nombreuses. Après la réforme agraire de 1946, chaque cultivateur devint propriétaire de ses terres.

2. Le sanctuaire et la communauté villageoise

2.1 Caractéristiques du hameau

Le hameau comprend encore de nombreuses associations internes (assemblée du hameau, groupes de voisinage...) et des réseaux de relations complexes liant encore fortement les maisons entre elles, séculaires de ces régions rizicoles qui imposaient dans les temps passés pour assurer la survie des familles partageant le même moyen de subsistance, une coopération constante et un habitat de type groupé. L'insuffisance de leurs moyens économiques et techniques, leur faible productivité, leur isolement rendaient indispensables l'interdépendance et l'entraide entre les villageois (travaux agricoles, funérailles, incendies, constructions de maison...). Des rites religieux renforçaient également les liens entre les maisons souvent déjà unies pour un grand nombre d'entre elles, par des relations de parenté. Une de ces associations de maisons était le *dôzoku-dan* (groupe de même parenté) qui peut être défini comme une association de maisons constituée au sommet par une maison principale (*honke*) et des maisons-branches (*bunke*) qui reconnaissent mutuellement leur liens généalogiques et vénèrent les mêmes ancêtres, les mêmes divinités, ceux de la maison principale. Un hameau pouvait être constitué par un seul ou plusieurs de ces groupes familiaux. Si la cohésion du groupe était forte, ce *dôzoku* pouvait être le pivot de la vie

sociale, économique, politique et religieuse du hameau. Là où la maison principale avait perdu sa base économique, les relations entre la branche aînée et les branches cadettes apparaissaient sous des formes plus égalitaires. La fonction principale du *dōzoku* qui était à l'origine d'assurer la production agricole de la maison fondatrice en échange de sa protection a perdu toute signification après la réforme agraire de 1946 où tous les exploitants sont devenus propriétaires des terres qu'ils cultivaient. Par ailleurs, avec le développement industriel et l'urbanisation, les petits exploitants ont pu trouver des emplois dans d'autres secteurs. Ainsi, les liens entre les maisons de ces groupes familiaux se sont relâchés et se manifestent aujourd'hui surtout lors des cérémonies liées au culte des ancêtres ou d'autres réunions importantes de famille.

Le hameau N s'est développé par l'établissement de ces groupes familiaux. Aujourd'hui, 77.2% des maisons sont liées par ce genre de relations (10 groupements). Le groupe de familles le plus important et également l'un des plus anciens du hameau est le groupe familial Ikeda constitué de 17 maisons, soit environ 30% du total des foyers actuels. La maison principale d'origine guerrière est une des maisons fondatrices du hameau.

La maison (*ie*) est l'unité fondamentale de la communauté villageoise. En dépit de la réforme du code civil de 1947, qui a aboli le système de la maison (*ie seido*)¹⁷⁾, dans les zones rurales notamment, la succession se

17) En 1898, le Code civil de Meiji centré autour de l'institution de la maison (*ie seido*) en fit une unité légale et renforça les droits du chef de famille. La règle de succession était la suivante: un seul fils, de préférence l'aîné, au besoin adoptif (*yōshi*), ou gendre adopté (*muko-yōshi*) héritait de la direction de la maison et de la plus grande partie, sinon la totalité des biens. L'individu dont l'identité était définie par l'appartenance à une maison, n'était qu'un membre de ce groupe perpétuel. À partir de 1947, les registres d'état civil ont été transformés en un document d'état civil, établi au moment du mariage et détenu par les mairies. Ils ne sont plus édifiés au titre de la maison (*ie/ko*) mais

fait souvent encore de préférence selon le principe de la primogéniture masculine. L'aîné prend en charge la maison, la gestion des terres, les soins accordés aux parents âgés, la continuation du culte des ancêtres et s'efforce de transmettre à son héritier de la même façon tous les biens jugés essentiels à la perpétuation du lignage: le patrimoine, le nom, le culte des ancêtres. On a recours à l'adoption quand il n'y a pas d'héritier, pour maintenir la continuité généalogique. La superficie exiguë des propriétés explique en partie ce phénomène. Mais c'est surtout le culte des ancêtres qui est l'élément moteur de la perpétuation de ces familles qui transmettent de génération en génération tout ce qui les caractérise, de leur attachement à la terre de leur lignée.

Dans chaque maison du hameau, se trouve l'autel des ancêtres où y sont déposées des offrandes et devant lequel on se recueille chaque jour. Juste au dessus, se trouve l'autel domestique shintô qui renferme des talismans (*fuda*), ceux de la divinité tutélaire de la famille et des différents sanctuaires dont la maison vénère les cultes. C'est le talisman du sanctuaire d'Ise que l'on trouve au centre et à côté souvent ceux des monts Dewa ou du mont Chôkai que les maisons vénèrent au sein d'une confrérie (*kô*) depuis très longtemps¹⁸⁾.

de la famille conjugale (*kazoku*), portant le même nom de famille et ayant le même lieu d'enregistrement (*honseki*). Chaque enfant a le droit de recevoir une part égale de l'héritage. Pour plus de détails, voir Gaboriaud Marie 2004, pp. 213–214.

18) Dans le hameau N, il existe 3 groupes prédominants. Parmi les groupes de croyances populaires liées à des sanctuaires célèbres, la confrérie d'Ise (*Ise-kô*) où sont regroupées toutes les maisons est la plus représentative et son origine est très ancienne. « Il n'y a pour ainsi dire pas de hameau où n'y a pas ou n'y a pas eu de confrérie d'Ise. » Suzuki Eitarô, 1968, p. 321.

La confrérie du mont Chôkai (*Chôkaisan-kô*) et celle des monts Dewa (*Dewasansan-kô*), noms de monts proches du hameau font aussi l'objet d'un culte par toutes les familles. Les talismans sont distribués chaque année.

2.2. Le sanctuaire Inari et le culte de la divinité tutélaire

Le sanctuaire Inari¹⁹⁾ est situé au centre du hameau, près de la rivière, mais dans un endroit retiré, entouré d'arbres centenaires. Excepté les jours de cérémonies le concernant, il est la plupart du temps fermé et plongé dans le silence. A l'entrée de son enceinte sacrée se dresse un imposant portique²⁰⁾. Les habitants appellent la demeure de la divinité tutélaire *o-miya* (sanctuaire, précédé de la particule honorifique 0). Le même terme est le plus souvent utilisé pour désigner la divinité protectrice (les termes *ujigami*, *chijugami*, *ubusunagami*²¹⁾ ne sont guère employés dans les conversations). Leur image des divinités est plutôt vague. En plus de la divinité tutélaire principale du hameau, ce sanctuaire est consacré à deux autres, comme nous le verrons plus loin. Les habitants ne connaissent en général pas leur nom. Pour eux, le sanctuaire, les divinités se confondent en un tout (*o miya*). (Photos 1–2).

Ces groupes ont perdu leur strict caractère religieux mais leurs réunions leur permettent de se divertir, de partir en petit groupe dans les endroits vénérés. D'autres confréries regroupent quelques maisons: *Yasaka-kō*, *Kōshin-kō*. Il existe aussi un groupe affilié au temple bouddhique, *Nenbutsu-kō* qui se réunit 4 ou 5 fois par an dans le temple. Ce groupe composé exclusivement de femmes d'un certain âge joue un rôle communautaire important notamment lors des veillées funèbres où quelques membres se rendent au domicile du défunt.

- 19) Kitahirata Kōminkan Kyōdoshi Kenkyū Iinkai, *op.cit.*, pp. 93–95. Niiado Shishi Hensan Iinkai, 2004, p. 28.
- 20) Dans l'enceinte, se trouvent un bassin d'eau pour se purifier avant de s'adresser aux divinités, un bâtiment renfermant les documents et les objets précieux du sanctuaire et divers stèles et oratoires en pierre en hommage à d'autres cultes.
- 21) Ces trois termes, *ujigami*, dieu protecteur de tous les membres d'une même lignée (*uji*), *ubusunagami*, dieu de la terre natale et *chijugami*, dieu protecteur ont fini par être considérés comme étant une même entité, la divinité protectrice de toute la communauté rituelle. Ils sont plus ou moins utilisés selon les régions. Voir Harada Toshiaki, *op. cit.*, pp. 107–112.



1. Le sanctuaire Inari



2. Le sanctuaire vu de l'arrière

2.3. Rappels historiques

Faute de documents, il nous est difficile de dire de quand date exactement la fondation du sanctuaire Inari. Selon les historiens locaux, vers 1575²²⁾, soit peu de temps après celle du hameau, le sanctuaire aurait été reconstruit à l'emplacement actuel et la divinité tutélaire du sanctuaire semblerait déjà être celle du sanctuaire principal Inari²³⁾, *Uka no mitama*. On ne dispose d'aucune information sur la nature du bâtiment. Il a été de nouveau reconstruit en 1607, l'année de la fondation du temple bouddhique

22) Niiado Shishi Hensen Ininkai, *op.cit.*, p. 28.

23) Le sanctuaire *Fushimi Inari* (*Fushimi Inari taisha*) situé à Kyôto est le sanctuaire principal de tous les milliers de sanctuaires Inari répandus dans tout le Japon. Inari est l'abréviation du mot *inenari* qui signifie « aider à la croissance du riz sur pied ». Son origine remonterait au 2ème mois de l'année 711, le premier jour du cheval, (*Hatsu uma*) lorsque Hata no Irogu, issu d'une famille coréenne immigrée au Japon rendit pour la première fois un culte aux divinités. Dictionnaire historique du Japon (2002), p. 1167. Ce fut à l'origine une divinité des céréales qui étendit son domaine au commerce et à l'industrie ainsi qu'aux habitations (*yashiki gami*). Le renard, son messager, est présent dans tous les sanctuaires Inari, dans les plus petites chapelles. A l'époque d'Edo, le culte d'Inari se répandit chez les gens du commun. Ce fut vers cette période qu'apparurent les confréries *Inari-kô*.

Sōenji (de la secte Sôtôshu)²⁴⁾ et en 1692, il aurait reçu de la famille Yoshida²⁵⁾ de Kyôto, le *tamagushi* (symbole de la présence divine) du sanctuaire Inari. Durant l'époque où les cultes Shintô et bouddhique étaient en étroite relation, une statue de *Kannon* était l'objet de vénération dans le sanctuaire (1715). En 1803, une petite chapelle lui était consacrée dans son enceinte. Les réformes religieuses de l'ère Meiji qui établirent la séparation entre le bouddhisme et le shintô (*jinbutsu bunri*) qui avaient cohabité pendant plus de 1000 ans et l'instauration du shintôïsme d'État, entraînèrent de grands bouleversements et un affaiblissement, voire une disparition de cultes et de croyances traditionnelles. En 1872, le gouvernement classa les sanctuaires selon différents rangs²⁶⁾. Le sanctuaire Inari obtint le statut de sanctuaire de village (*sonsha*) en 1876 avec deux autres sanctuaires de l'ancienne commune de Kitahirata, ce qui lui permit d'assurer par la suite un cycle complet de rites célébrés par un officiant et de recevoir une aide financière, contrairement aux petits sanctuaires sans rang (*mukaku-sha*). Le sanctuaire incarnait alors l'identité du hameau et dominait par son statut. Les rites devinrent donc plus unifiés. Ce système de classification des sanctuaires a été officiellement aboli en 1946²⁷⁾ avec la séparation de la religion de l'État.

24) En 1803, on y recensait 51 maisons et une population de 312 personnes.

Nihon Rekishi Chimei Taikei, *op.cit.*, p. 849.

25) Niaodo Shishi Hensan Iinkai, *op. cit.*, p. 29. Du Moyen Âge (XIe–XVIe siècles) jusqu'à la fin de l'époque d'Edo (1603–1867), plus de la moitié des sanctuaires étaient administrés par les temples bouddhiques. A partir de l'époque Muromachi, (1336–1573) nombreux sont les sanctuaires qui s'affilient au sanctuaire Yoshida de Kyôto. Berque Augustin (ed.), 1994, pp. 446–447.

26) Les sanctuaires d'État (*kansha*) (comprenant les sanctuaires nationaux et régionaux) et les autres (*shosha*) (comprenant ceux des départements, des districts, des villages).

27) Le statut du sanctuaire de cette époque est toujours resté inscrit à l'entrée, alors que l'armée d'occupation avait donné l'ordre de l'effacer. Les sanctuaires gérés par les communautés locales sont placés depuis 1946 sous la

On peut penser que les rituels d'aujourd'hui ont été enracinés à cette époque et même s'ils ont pris une forme simplifiée mais toujours très rigoureuse, ils se sont perpétués jusqu'à nos jours.

En 1906, les cultes des divinités de deux petits sanctuaires²⁸⁾, le sanctuaire Suwa dont la divinité tutélaire était celle de la famille Domon (*ujigami*) et le sanctuaire Hôryu (divinité tutélaire du groupe familial Ikeda furent intégrés dans le sanctuaire Inari²⁹⁾. Ces familles célèbrent toujours leurs divinités ancestrales en plus de celle de la communauté. Le gouvernement de Meiji avait depuis 1906 imposé le regroupement de petits sanctuaires dans l'enceinte des sanctuaires principaux (*jinja goshi*)³⁰⁾ ou l'intégration de leur culte de la divinité titulaire dans ces sanctuaires afin de réduire les dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'État mais aussi pour mieux contrôler la société rurale. Dans les hameaux formant l'ancienne commune de Kitahirata, Il y eut des suppressions de petits sanctuaires dont les divinités tutélaires furent incorporées à d'autres sanctuaires. Cependant, il est intéressant de noter que les sanctuaires des petits villages qui ont fusionnés avec d'autres villages plus grands n'ont pas disparu contrairement à certains endroits et si leur statut est moins important que celui du sanctuaire de la divinité tutélaire de la circonscription avec laquelle ils ont fusionné, à la suite du regroupement administratif de 1876, les mêmes familles continuent encore aujourd'hui de les vénérer. C'est pour cette raison qu'on peut trouver parfois plusieurs sanctuaires dans une communauté villageoise (Tableau 1).

responsabilité administrative du bureau central des sanctuaires (*Jinja-Honchô*) à travers ses sections locales.

- 28) Les autres divinités vénérées sont *Sarutahiko no mikoto* (sanctuaire Hôryu) et *Tateminakata no mikoto* (sanctuaire Suwa). Il s'agissait de humbles chapelles.
- 29) Yamagata-ken *jinja-shi*, 1943, p. 376.
- 30) Leur nombre diminua de 37%. Nihon-shi Kôjien, 1997, p. 1138.

2.4. Le sanctuaire et son association de “paroissiens”

Le sanctuaire Inari et l’association de ses “paroissiens” (*ujiko*)³¹⁾ constituent encore une des organisations fondamentales du hameau qui rassemblent sans exception toutes les maisons. Le sanctuaire, propriété collective du hameau est administré par la communauté villageoise. Les chefs de famille élisent dans le cadre de l’assemblée du hameau, pour deux ans, cinq représentants (*ujiko sôdai*) qui ont la charge de tout ce qui concerne le sanctuaire, son entretien, l’organisation de ses rituels avec l’officiant. Selon la liste des responsables de l’association, du début de l’ère Meiji (1868–1912) jusqu’au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, c’étaient souvent les mêmes familles qui occupaient ces fonctions³²⁾, des familles anciennes qui avaient un certain pouvoir social et économique. Non loin du sanctuaire, se trouve encore la maison qui a sans doute occupé de génération en génération la fonction d’officiant durant des siècles et qu’on a encore l’habitude d’appeler *Tayû sama*³³⁾. Déjà en 1599, son nom était cité³⁴⁾. Au début de l’ère Meiji, cette famille a toujours le statut d’officiant du sanctuaire et l’aura jusqu’en 1929. De nos jours, il y a plus de rotations mais certaines personnes cumulent souvent plusieurs mandats pour des raisons de disponibilité.

Le système de financement du sanctuaire est basé sur une contribution³⁵⁾ uniforme annuelle que verse chaque maison et des dons faits au sanctuaire

31) A l’origine, *ujibito* (membres d’un clan). Puis l’*ujigami*, divinité protectrice d’une famille se transforma en divinité protectrice de toute une communauté locale, et les *ujiko* vinrent également à être considérés comme des personnes appartenant à cette communauté rituelle. Au début de l’ère Meiji, les *ujiko* devaient enregistrer le nom du sanctuaire de leur divinité protectrice dans les registres d’état civil (*koseki bo*).

32) Niiado Shishi Hensan Iinkai, *op.cit.*, pp. 234–235.

33) On appelait autrefois l’officiant, *Tayû sama*.

34) Niiado Shishi Hensan Iinkai, *op.cit.*, p. 29.

35) 9000 yen environ par an.

(sake, objets rituels, espèces...). Les contributions théoriquement volontaires depuis l'abolition du Shintô d'État en 1945 sont recueillies par le responsable du budget du sanctuaire.

L'officiant³⁶⁾ vient d'un hameau voisin. Cette famille a la charge des rituels du sanctuaire Inari, depuis une quarantaine d'années (troisième génération). Il est l'intermédiaire entre le monde divin et la communauté dans sa totalité. Aucune personne du hameau n'a occupé depuis 1929 cette fonction qui se transmet en principe, de génération en génération.

3. Calendrier rituel du sanctuaire

Dans les temps anciens, les paysans ne pouvaient s'en remettre qu'aux pouvoirs des dieux pour s'assurer leur protection contre les calamités naturelles. Ainsi, comme dans toutes les sociétés agraires, le calendrier rituel et les saisons des travaux agricoles étaient en étroite relation. Les travaux agricoles rythmaient la vie des gens. Au Japon, l'année était centrée sur le printemps où les travaux agricoles commençaient notamment avec le repiquage du riz et l'automne où on le récoltait. Deux grandes fêtes venaient débuter et clore ces deux périodes très importantes pour les gens dont c'était souvent l'unique moyen de subsistance. Ces deux fêtes étaient celle du printemps, *Kinensai* et celle de l'automne *Niinamesai*, qui était la plus importante. Les fêtes étaient l'occasion de renforcer la communauté, de la revivifier périodiquement. C'était le moment de la rencontre entre les hommes et les divinités. Elles constituaient une des rares occasions de se distraire, de boire et de mieux manger.

De nombreux rites ont disparu³⁷⁾, avec le temps et surtout après les

36) Dans le hameau, on l'appelle *gûji*. (Le terme général est *kannushi*, maître des dieux).

37) Voir Caillet Laurence, 1981. Cet ouvrage décrit le cycle des rites populaires liés aux saisons existants dans les campagnes jusqu'aux années cinquante.

bouleversements qu'ont connu les campagnes japonaises vers la fin des années cinquante lors de la haute croissance économique. Certains avaient perdu toute leur utilité. Ils pouvaient être différents d'une région à l'autre, d'un hameau à l'autre. Toutefois, certains se retrouvent encore dans de nombreux villages, notamment la fête du printemps destinée à favoriser l'abondance de la récolte et celle de l'automne en remerciement des produits récoltés. Mais la fête rituelle de la divinité tutélaire qui a lieu à la même date, chaque année est la plus importante. Les cérémoniels sont le plus souvent conformes aux normes de la liturgie officielle³⁸⁾ et par conséquent se ressemblent. Selon l'importance, le but spécifique de la cérémonie, les lectures de textes (*norito*), les offrandes, la longueur du rituel, peuvent varier.

Le déroulement des rituels du sanctuaire Inari est dans ses grandes lignes le même. La cérémonie commence par les rites de purification des lieux, des personnes qui y assistent dans le bâtiment cérémoniel. Puis, c'est le recueillement, l'ouverture des portes du sanctuaire principal où se trouve le support matériel de la divinité³⁹⁾ (*shintai* : littéralement corps de la divinité). La divinité est alors invitée à descendre⁴⁰⁾. L'officiant dispose les offrandes devant la divinité au nom de la communauté rituelle. Elles proviennent des

Les photographies de Haga Hideo sur les rites saisonniers sont aussi des documents précieux. En effet, un grand nombre d'entre eux ont disparu. Haga Hideo, 1997. Voir aussi Kyburz Losef A. 1987. Cet ouvrage qui nous a été une référence précieuse est une des rares monographies consacrées à la vie religieuse d'un village de montagne du Japon central.

38) Les rites shintô sont divisés en trois catégories: les grands, les moyens et les petits.

39) Miroir comme support matériel de la divinité tutélaire. Les deux autres divinités sont symbolisées l'une par une statuette en bois et l'autre par un miroir également.

40) Dans le shintô primitif, il n'y avait pas de bâtiments permanents réservés aux cultes des divinités. On les invitait alors à descendre sur le lieu sacré du rituel qu'on célébrait en leur présence et à sa fin, à repartir.

trois grands espaces composant l'univers: la mer, la terre et la montagne. Le sel, l'eau, qui y sont des éléments purificateurs essentiels et le *sake* des dieux sont sur les plateaux. Seul, l'officiant peut approcher la divinité.

Puis, c'est la lecture solennelle des prières liturgiques (*norito*) à la divinité tutélaire dans lesquelles l'officiant demande des bienfaits en relation avec le but de la cérémonie. Après avoir rendu hommage à la divinité en lui déposant une branche de *sakaki*⁴¹⁾, d'autres personnes sont désignées pour le faire personnellement. Chacun représente le groupe auquel il appartient (le responsable de l'association des « paroissiens », du hameau...) et aura le privilège de s'approcher des divinités. L'officiant invite alors la divinité à repartir. Ensuite, c'est le retrait des offrandes et la fermeture des portes.

Pour clore la cérémonie, les personnes qui y ont assisté se mettent à boire le *sake* accompagné de poisson séché, qui avaient été présentés comme offrandes aux divinités (*naorai*). Les cérémonies sont toutes suivies d'un petit banquet avec l'officiant dans la salle commune du hameau. C'est alors le moment de détente, de se laisser aller.

Aujourd'hui, le calendrier rituel ne comporte que cinq jours de cérémonies dans l'année qui relèvent plus du Shintô institutionnel que de cultes locaux.

1. Le nouvel an (*Gantansai*)

L'officiant ouvre le nouveau cycle qui accueille les divinités au village auquelles il adresse des remerciements et leur demande la prospérité et la sécurité pour toute la communauté lors de la cérémonie organisée dans le sanctuaire. Tous les chefs de famille ne sont pas présents. Les familles du hameau viennent dans la journée prier pour le bonheur de leurs proches et pour une année exceptionnelle.

41) Arbre à feuilles persistantes. On le trouve souvent planté autour des sanctuaires pour en proclamer la sacralité.

2. *Hatsu uma* et les rogations de printemps (*Kinensai*)

Le jour du cheval du deuxième mois (*Hatsu uma*) a lieu la fête du sanctuaire principal Inari à Kyôto⁴²⁾ et de tous les sanctuaires Inari du pays qui y sont rattachés. C'est le début du nouveau cycle des travaux rizicoles qui va continuer jusqu'en automne. Dans les régions rurales, c'est le dieu agraire Inari que l'on implore ce jour-là pour que la récolte soit bonne. Le dieu Inari, dieu de l'abondance, de la nourriture est souvent associé au dieu de la rizière (*ta no kami*)⁴³⁾ que l'on accueille dans certains endroits au début du cycle agraire pour qu'il protège la croissance du riz jusqu'en automne. On prie aussi pour le bien-être de la famille. Les semences de riz (*tanemomi*) dont les grains seront offerts à la même divinité à l'automne sont déposées parmi les offrandes aux divinités. On fêtera dans le même temps les rogations de printemps (*kinensai*)⁴⁴⁾ pour une récolte abondante. (Photos 3–4).

Ce jour-là, c'est la fête aussi de toutes les confréries de Inari (*Inari-kô*).



3. Sanctuaire Inari, *Hatsu uma* (février)



4. Offrandes, *Hatsu uma*

42) Voir note 23.

43) Autrefois, on fêtait son départ dans la région le 15 ou le 23 novembre avec des gâteaux de riz aux haricots rouges. Il est censé repartir dans la montagne jusqu'au printemps suivant.

44) Son autre nom est *toshigoi no matsuri*. C'était un rituel important à l'époque de Nara (710–784) avec le *niinamesai* et le *tsukinamisai*. Kokugakuin Daigaku Nihon Bunka Kenkyûjo-hen, 1994, p. 226.

Dans le hameau, il y a une vingtaine de maisons qui ont un petit oratoire de Inari dans leur jardin. C'est aussi le dieu des habitations (*yashiki-gami*). On offre au renard, son messager de la pâte de soja frite (*abura-age*), du riz aux haricots rouges et du *sake*.

3. La fête rituelle de la divinité tutélaire (*Taireisai*)

Elle constitue la cérémonie la plus importante, celle à laquelle la communauté est la plus présente. Elle a lieu chaque année, le 29 avril, le même jour que les fêtes des autres hameaux de l'ancienne commune de Kitahirata. Autrefois, chacun avait son jour de fête, associé souvent à un évènement historique de son sanctuaire. Le jour a changé à plusieurs reprises pour des raisons de commodités afin que les villageois puissent y participer en grand nombre. On célèbre ce jour-là les trois divinités du sanctuaire. Le rituel est solennel et long. Seuls les hommes plutôt âgés pour la plupart y participent. Avant la cérémonie, dans l'enceinte du sanctuaire, les rires des enfants résonnent. Des friandises leurs sont distribuées et ils assisteront à la fin de la cérémonie aux danses offertes aux divinités (*shishimai*). De grandes bannières portant les caractères du nom du hameau bordent le chemin du sanctuaire et l'entrée. Certains objets datant de l'époque où le sanctuaire était classé sanctuaire de village sont toujours utilisés. (Photos 5–8).

Au mois de juin a lieu le rite très solennel de la rizière « sacrée » (*saidensai*) dont nous allons parler plus en détail plus loin. C'est un rituel pour demander également aux divinités une récolte abondante.

Au mois d'août⁴⁵⁾, il y a des danses sacrées au sanctuaire, le soir et

45) Le *kabuki* qui faisait la gloire du hameau depuis 1797, était représenté pour la fête des morts dans le sanctuaire et attirait un large public. Après la Seconde Guerre mondiale, les jeunes du hameau sont partis, attirés par des revenus plus attractifs en ville et en 1963, eut lieu la dernière représentation. Au mois d'août,

5. Fête du sanctuaire Inari (*Reisai*, avril)6. Fête du sanctuaire Inari (*Reisai*, avril)7. Branches de *sakaki*8. Danses rituelles (*Reisai*, avril)

9. Danses rituelles (août)

les membres du comité du sanctuaire sortent chaque année les cinq coffres contenant les costumes des acteurs de *kabuki* pour les aérer.

aussi dans l'enceinte du temple bouddhique à l'occasion de la fête des morts. Après 38 ans d'interruption, elles ont repris, il y a 8 ans (Photo 9).

4. La fête de la célébration des récoltes (*Niinamesai*)

Le 23 novembre a lieu la fête de la célébration des récoltes⁴⁶⁾ qui a lieu dans de nombreux sanctuaires. Les délégués du hameau et du comité agricole (*nôgyô seisan kumai*) y participent. On remercie les divinités pour les prémices en leur offrant le riz nouveau. C'est aussi le renvoi du dieu de la rizière (Photos 10–11).

5. Le rituel de la rizière “sacrée” (*Saidensai*)

Le mot *saiden* signifie la rizière où l'on cultive le riz qui sera offert



10. *Niinamesai* (novembre)



11. *Niinamesai*, offrandes

46) Son origine semblerait remonter sans doute à l'époque Yayoi où la riziculture a été introduite au Japon. Kokugakuin Daigaku Nihon Bunka Kenkyûjo-hen, *op.cit.*, p.230.

comme offrande aux divinités. Il existe d'autres appellations⁴⁷⁾. On n'a retrouvé aucun document écrit sur ce rituel qui se transmet oralement depuis des générations. On peut toutefois supposer que c'est surtout au début de l'ère Meiji, sous l'emprise du Shintô d'État qu'il a été développé. C'est un rituel⁴⁸⁾ au cours duquel on demande à la divinité du sanctuaire Inari d'offrir une récolte abondante. Les rites d'imploration pour l'abondance des récoltes (*gokoku hōjō*)⁴⁹⁾ sont nombreux et variés dans tout le Japon.

Déroulement

Au mois de juin⁵⁰⁾, alors que les plants commencent à croître, dans un coin d'une rizièrre toute proche du hameau, est dressé un autel destiné à la divinité tutélaire du hameau et dans le même temps à la divinité de la rizièrre. Elle veillera sur la bonne croissance du riz jusqu'à sa récolte en automne (Photos 12–17).

Un foyer est désigné chaque année en principe parmi les représentants de l'association des « paroissiens » à qui on emprunte un petit bout de rizièrre choisie à l'orée du hameau. Sa famille aura l'honneur d'y accueillir la divinité. Avant la la réforme agraire de 1946, ce rituel avait sans doute lieu dans la rizièrre que possédait le sanctuaire et le riz récolté était offert à la divinité tutélaire en automne. Les représentants du sanctuaire ainsi que

47) *Shinden, shinsendan...* (rizière de la divinité).

48) Ce rituel peut faire penser à la cérémonie qu'on effectue avant la construction d'une nouvelle maison ou un nouveau bâtiment (*Jichinsai*).

L'officiant après avoir purifié le lieu y accueille le dieu du sol afin qu'il protége les travaux et qu'il en écarte les mauvais esprits.

49) Les 5 céréales dont les Japonais se nourrissaient jadis le riz, le panic, le millet, l'orge, le soja.

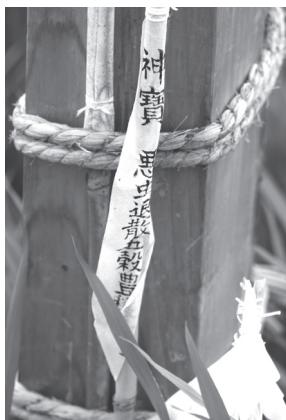
50) Le jour peut varier en fonction des disponibilités des membres du comité du sanctuaire. Comme beaucoup travaillent à l'extérieur, elle a lieu en général un samedi qui doit être un jour propice dans le calendrier.



12. Rituel de la rizière sacrée (*Saidensai*, juin)



13. Offrandes (*Saidensai*)



14. Talisman pour la dispersion des insectes (*Saidensai*)



15. Juin



16. Septembre



17. La rizière sacrée en automne

l'officiant ont la charge de sa préparation⁵¹⁾. Les membres représentatifs de la famille propriétaire de la rizière assistent aussi à la cérémonie. Le matin même du rituel, un espace carré est délimité à l'aide de quatre bambous plantés et reliés les uns aux autres par une corde en paille (*shimenawa*) décorée de bandelettes de papiers (*shide*). Au centre est planté le bâton représentant le support de la présence divine.

Devant l'autel est déposé un plateau d'offrandes: du riz, des légumes, des fruits, du poisson séché, du sel, de l'eau, du sake. La cérémonie dure environ trente minutes. La place de chaque offrande sur les plateaux est rigoureusement fixée comme pour tous les rituels.

L'officiant commence par lire une prière de purification, puis il procède à la lustration à l'aide de son *ō-nusa*⁵²⁾ (*symbole de la présence divine*) tout d'abord des offrandes dédiées à la divinité, des rizières environnantes (de l'est à l'ouest, du sud au nord) puis des personnes présentes. Après s'être recueilli, il s'adresse avec solennité à la divinité tutélaire du sanctuaire Inari pour qu'elle descende. Puis suivent les prières pour une récolte abondante et dans le même temps le renvoi des insectes nuisibles à la récolte⁵³⁾ hors des limites territoriales du hameau. Autrefois, avec les chaleurs de l'été, ce rite avait lieu un peu partout dans les campagnes au mois de juin ou juillet. Puis après l'officiant, certaines personnes sont désignées pour déposer un rameau

51) L'officiant prépare tous les objets rituels dont il aura besoin pour la cérémonie. Le comité prépare les piquets et les branches de bambou le matin ainsi que les offrandes qui sont déposées devant l'autel des dieux de la maison hôte et dans le même temps devant l'autel des ancêtres puisque qu'il se trouve en général au dessus dans les maisons particulières avant d'être présentées à la divinité lors du rituel. L'autel sera enlevé en septembre, juste avant la moisson du riz.

52) Bâton au bout duquel pendent des bandelettes de papier.

53) Jusque dans les années 1955, le rite du renvoi des insectes nuisibles avait lieu dans le hameau.

de *sakaki* devant la divinité. Elle est invitée après cela à repartir. C'est de nouveau la prosternation. A la fin du rituel, chacun boit le sake d'offrande à tour de rôle dans la même coupe. Un banquet clôture la cérémonie chez le propriétaire de la rizière.

Ce rituel nous a semblé important d'une part par son caractère très solennel et aussi parce qu'il est centré sur le riz. Seuls les responsables de l'association des "paroissiens" y assistent, en représentants de toutes les maisons. D'autre part, il n'est effectué dans les environs qu'ici. La communauté villageoise et plus précisément les personnes responsables des rituels du sanctuaire ont donc su le préserver au fil des générations. Toutefois, le riz qui sera offert à la divinité lors de la fête des célébrations des récoltes ne proviendra pas de cette rizière.

Conclusion

Avec les bouleversements des modes de vie notamment depuis le début des années soixante, le culte de la divinité tutélaire et les rites saisonniers ont perdu de leur importance et nombreux sont ceux qui sont tombés dans l'oubli ou subsistent sous une forme simplifiée mais toujours solennelle. La participation des habitants aux différents rituels est variable. C'est la fête de la divinité tutélaire qui est l'événement le plus important. Toutefois, même s'ils se maintiennent diminués, ses rites annuels jouent encore un rôle important dans la vie de la communauté villageoise et notamment un rôle sécurisant. La divinité du sanctuaire a de tout temps protégé la communauté. Comme nous l'avons souligné, la pérennité de la maison y est essentielle. Le village n'est que l'histoire de ses familles qui se perpétuent dans les mêmes lignées, protégées par les divinités de leurs ancêtres ou par les ancêtres devenus divinités. Les responsables du sanctuaire essaient du mieux qu'ils peuvent de maintenir la tradition des rituels que les générations précédentes leur ont laissés parce qu'ils font partie de leur patrimoine, de leur histoire.

Une étude comparative avec les cultes des sanctuaires des neuf hameaux environnants de l'ancienne commune de Kitahirata nous permettra de mieux comprendre la signification des cérémonies rituelles du sanctuaire, leur place dans la vie quotidienne, les particularités de chaque hameau liées à leur histoire, à celle des maisons qui les composent.

Références bibliographiques

En langues occidentales

- Akoun André**, ed. (1991), *L'Asie: mythes et traditions*, Turnhout, (Belgique): Brépols
- Bathgate Michael** (2004), *The Fox's craft in Japanese religion and folklore-shapeshifters, transformations, and duplicities*, New York, London, Routledge
- Bellevaire Patrick** (1991), « Dieux et ancêtres dans l'espace villageois traditionnel », *L'homme*, 117 (1), pp. 34–65
- Berque Augustin**, ed. (1994), *Dictionnaire de la civilisation japonaise*, Paris: Hazan
- Caillet Laurence**, ed. (2002), *Fêtes et rites des quatre saisons au Japon*, Aurillac: Publications Orientalistes de France (1^{ère} édition : 1981)
- Caillois Roger** (1988), *L'homme et le sacré*, Paris: Gallimard, (c1950) (Coll. Folio/essais: 84)
- Gaboriaud Marie** (2004), « La maison et le nom dans le Japon rural –*Myōji yagō, kamon* : quelques emblèmes de la maison rurale traditionnelle– » *Language, Culture and Communication*, 32, Yokohama: Université Keio, pp. 211–240.
- Hori Ichirô** (1968), *Folk religion in Japan-continuity and change*, Chicago: University of Chicago Press
- Kyburz Josef A.** (1987), *Cultes et croyances au Japon: Kaida, une commune dans les montagnes du Japon central*, Paris : Maisonneuve et Larose

- Maison Franco-Japonaise** (2002), *Dictionnaire historique du Japon*, Tokyo-Paris, Maison Franco-Japonaise et Maisonneuve et Larose
- Ohnuki-Tierney Emiko** (1993), *Rice as self: Japanese identities through time*, Princeton: Princeton University Press
- Rotermund Hartmut O.**, ed. (2000), *Religions, croyances et traditions populaires du Japon*, Paris : Maisonneuve et Larose
- Sieffert René** (1968), *Les religions du Japon*, Paris, P.U.F

En japonais

- Fujiwara Osamu** (1996), *Ta no kami, ine no kami, toshigami*, Tôkyô: Iwata Shoin
- Hagiwara Tatsuo** (1978), *Kamigami to sonraku*, Tôkyô : Kôbundô
- Harada Toshiaki** (1975), *Mura no saishi*, Tôkyô: Chûôkôronsha
- Hori Ichirô** (2005), *Minkan shinkô*, Tôkyô: Iwanami Shoten (1^{ère} édition : 1951)
- Haga Hideo** (1997), *Nihon no minzoku*, (2 vol.), Tôkyô: Kureo
- Iwazaki Toshio** (1968), *Mura no kamigami*, Tôkyô: Iwasaki Bijutsusha
- Kadokawa Nihon Chimei Daijiten* (Yamagata-Ken) (1981), vol.6, Tôkyô: Kadokawa Shoten
- Kanemoto Yûzô** (1998), *Kinsei sonraku saishi no kôzô to henyô*, Tôkyô: Iwata Shoin
- Kitahirata Kôminkan Kyôdo-shi Kenkyû Linkai** (1985), *Furusato no ayumi*, Sakata: Kitahirata Kôminkan
- Kitahirata Kyôdo-shi Kenkyûkai** (2000), *Kyôdo no kurashi to gyôji*, Sakata: Kitahitata Community Shinkôkai
- Kokugakuin Daigaku Nihon Bunka Kenkyûjo-hen** (1994), *Shintô jiten*, Tôkyô: Kôbundô
- Kondô Yoshihiro** (1978), *Inari shinkô*, Tôkyô: Hanawa Shobô (Hanawa Shinsho, 52)

- Matsumura Kiyoshi** (2006), *Nihonjin ha naze kitsune wo shinkô suru no ka*, Tôkyô: Kôdansha
- Mitsuhashi Takeshi** (2007), *Jinja no shikumi to kanshû · sahô*, Tôkyô: Nihon Jitsugyô shuppansha
- Morita Tei, Kaneda Hisaaki** (1996), *Ta no kami matsuri no rekishi to minzoku*, Tôkyô: Yoshikawa Kôbunkan
- Mumeisha Shuppan**(ed.) (2001), *Shônai no matsuri to nenchûgyôji*, Akita: Mumeisha shuppan
- Nakamatsu Yashû** (1975), *Kami to mura*, Tôkyô: Dentô to Gendaisha
- Niiado Shishi Hensan Iinkai** (2004), *Niiado shishi*, Sakata: Niiado Jijikai
- Nihon-shi Kôjien* (1997), Tôkyô: Yamakawa Shuppansha
- Nihon Minzoku Shûkyô Jiten* (1998), Tôkyô: Tôkyôdô Shuppan
- Nihon Rekishi Chimei Taikei (1990), *Yamagata-ken no chimei*, vol.6, Tôkyô: Heibonsha.
- Nishitani Katsuya** (1990), *Kisetsu no kamigami*, Tôkyô: Keiyûsha
- Otsuka Minzoku Gakkai** (ed.) (1972), *Nihon minzoku jiten*, Tôkyô: Kôbundô
- Sakata-shi Shi Hensan-shitsu** (2001), *Sakata-shi gappei sonshi*, vol.3, Sakata: Sakata-shi
- Sakurai Haruo** (1992), *Yomigaeru mura no kamigami*, Tôkyô: Daimeidô
- Shintani Takanori** (2007), *Wa no shikitari, -Nihon no koyomi to nenchûgyôji-*, Tôkyô: Nihon Bungeisha
- Shônai no rekishi* (2000), Matsumoto: Kyôdoshi Shuppan
- Sugata Masaaki** (2007) *Nihon no matsuri*, Tôkyô : Jitsugyô no Nihonsha
- Sugiyama Kôichi** (1996), *Ine no matsuri, -Asia no muramura wo tazunete-*, Kyôto: Heirakuji Shoten
- Suzuki Eitarô** (1968), *Nihon nôson shakaigaku genri* (*Suzuki Eitarô Chôsaku-shû*), vol.1, Tôkyô: Miraisha

- Tamaki Akira** (1977), *Inasaku bunka to nihonjin*, Tôkyô: Gendai Hyôronsha
- Yamagata-ken jinja-shi* (1938), Yamagata: Yamagata-ken
- Yamagata-ken Kyoiku Iinkai** (1983–1984), *Niaodo iseki*, Yamagata: Yamagata-ken Kyôiku Iinkai (vol. 1–2)
- Yanagida Kunio** (1998–1999), *Yanagida Kunio Zenshû*, vol.13 et vol. 16, Tôkyô: Chikuma Shobô
- Yoneji Minoru** (1977), *Sonraku saishi to kokka tôsei*, Tôkyô: Ochanomizu Shobô